

Mississauga obtiendra de l'aide tout aussi bien que le Cap Breton. Le Cap Breton pourra peut-être en obtenir plus mais Mississauga en obtiendra quand même. Comme l'a dit le député de Mississauga, je ne m'y oppose pas. Mon collègue, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) ne s'y oppose pas non plus. Toutefois, j'aimerais vous dire, monsieur le Président, et à vous aussi, monsieur le ministre, que les fonds sont limités et le ministre et ses fonctionnaires espèrent, malgré cela, que leur initiative sera couronnée de succès. S'ils peuvent appuyer un projet dans un secteur où la réussite est probable, ils l'appuieront. Il est parfois plus aisé d'appuyer un projet à Brampton ou Mississauga qu'au Cap-Breton. Statistiquement, les chances de réussite sont peut-être beaucoup plus élevées dans ces deux premières villes que dans la dernière.

• (1140)

Le ministre se retrouvera probablement dans la situation où ses fonctionnaires seront saisis de demandes provenant des premiers districts du premier groupe dont les chances de succès sont très élevées et grâce auxquelles les fonctionnaires du ministère feront bonne figure. Tout l'argent ira vraisemblablement à ses demandes. Mais les demandes provenant de régions du pays où les chances de réussite sont beaucoup moins élevées n'obtiendront probablement pas autant d'argent qu'elles le pourraient normalement, puisque les fonds de la caisse ne sont pas illimités.

Je ne dis pas que nous nous opposons au projet de loi, car nous pensons qu'il est valable et devrait être adopté. Je soupçonne que le ministre, pour excellent qu'il soit, ne sera pas ministre de la Couronne encore très longtemps car la population du Canada verra à ce que lui et ses collègues aillent travailler ailleurs et peut-être auront-ils alors besoin de recourir à certains de ces programmes. Je lui dit cependant qu'en administrant son ministère il ferait bien de veiller à ce que le peu d'argent disponible soit utilisé pour faire disparaître certaines des inégalités et disparités actuelles dans notre pays au lieu, ce qui est beaucoup plus agréable politiquement et pour les bureaucrates, d'appuyer les propositions provenant de régions qui ont un taux de réussite vraisemblablement plus élevé.

J'aborderai maintenant la question de la formation des groupes, monsieur le Président. Aux fins de l'application de ce projet de loi, le pays a été divisé en quatre groupes. Le groupe I englobe une bonne partie du pays: en effet, la plupart des grandes villes en font partie ou, au pire, font partie du groupe II. Plusieurs critères sont énoncés pour la formation des groupes II, III et IV. A mon avis, la contribution du gouvernement à la réalisation d'un projet est l'un des aspects préoccupant, de ce projet de loi et du Règlement proposé. Car il peut contribuer davantage pour les projets du groupe IV que des autres groupes et le point d'insertion du programme est moins élevé dans les groupes IV, III et II que dans le groupe I. L'objectif est d'accorder à chacun des quatre groupes la même proportion de subvention.

Par exemple, si le gouvernement contribue à la commercialisation d'un produit d'un fabricant installé dans un district du groupe I, sa contribution pourrait atteindre 50 p. 100 des coûts. Mais même dans un district du groupe IV, la contribution maximale est de 75 p. 100. En se rappelant que les districts de ce groupe sont ceux où sévit le pire chômage, et qui sont les plus désavantagés au pays, alors que les districts du groupe I sont les plus prospères, la différence varie de 50 à 75

Développement industriel et régional—Loi

p. 100. Je déclare, monsieur, que cela ne fait pas une très grosse différence.

Le ministre devrait examiner cette question, parce que, bien que je sache qu'il veut être certain que son ministère s'occupe de tout le Canada et qu'il n'y ait aucune discrimination, la nature même du développement économique des régions moins développées et moins prospères du pays comporte un élément discriminatoire. En effet, on aide davantage la personne située dans une région défavorisée que celle vivant dans une région prospère. Mais le Règlement ne désavantage pas clairement la région la plus riche. Autrement dit, vous donnez à peu près autant d'argent à Mississauga qu'au Cap-Breton. Si telle est réellement l'intention, et je soupçonne qu'il n'en est pas ainsi, il faudrait peut-être alors modifier les règlements proposés.

Comme je l'ai déjà dit, nous aurions procédé autrement, mais nous sommes heureux d'appuyer ce projet de loi parce que nous sommes d'avis qu'il est progressiste et qu'il permettra de traiter les problèmes de façon efficace, ce que le gouvernement n'a pas réussi à faire jusqu'ici. Je félicite donc le ministre parce qu'il est disposé à apporter des modifications et à permettre aux membres du Comité de contribuer à la mesure législative. Si nous pouvons compter sur la même collaboration de la part d'autres ministres, le ministre d'État pour le Commerce international par exemple (M. Regan), au sujet de la Société pour l'expansion des exportations, nous pourrions également progresser dans l'étude de ce projet de loi. Mais lorsque nous sommes en présence d'un ministère qui fait échec à l'opposition et à toute suggestion efficace et pertinente, le Parlement ne progresse guère. Le ministre coopère. Ce projet de loi a été présenté il y a environ une semaine; on pourrait espérer qu'il soit adopté avant midi.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il incombe au président de signaler à la Chambre que le ministre demande maintenant la parole. En qualité de proposeur du projet de loi, il pouvait faire un discours, mais il y a renoncé. Le Président soupçonne que c'était pour accommoder d'autres députés de la Chambre. Y a-t-il unanimité pour permettre au ministre de faire maintenant une déclaration?

Des voix: D'accord.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre de me fournir l'occasion de mettre fin, au nom du gouvernement, à la troisième lecture de ce projet de loi. Je tiens aussi à rendre hommage au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et au porte-parole officiel de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Howie), pour leurs observations et commentaires constructifs sur l'expansion régionale, lors des réunions du Comité permanent de l'expansion économique régionale, où sont nées de nombreuses idées qu'on a incorporées dans le présent projet de loi.

Je voudrais aborder, monsieur le Président, une ou deux questions qui ont été soulevées par les députés aujourd'hui et résumer le projet de loi. Les députés sont si occupés aujourd'hui par les séances des Comités et par leurs responsabilités envers leurs électeurs, qu'il faudra un certain temps avant que cette Chambre réalise toutes les répercussions de ce projet de loi et surtout ses conséquences pour toutes régions où